



## FRIMOR

Antigel liquide pour mortiers

### DESCRIPTION

Antigel liquide pour mortiers, exempt de chlorures.

### COMPOSITION

Produit à base de glycols et libre de chlorures.

### CARACTÉRISTIQUES ET APPLICATIONS

- Réduit le point de congélation de l'eau ainsi que le risque de formation de cristaux de glace.
- Accélère le temps de prise à des basses températures.
- Améliore les résistances mécaniques du mortier et augmente la résistance au cycle gel-dégel.
- Produit anti-corrosion car libre de chlorures.

### MODE D'EMPLOI

Ajouter à l'eau de gâchage de 250 ml à 1 l. de FRIMOR par sac de ciment.

### PRÉSENTATION

Emballages de 1,5 et 25 L.  
Stockage jusqu'à 1 an à l'intérieur de l'emballage original

### DONNÉES TECHNIQUES

| (Résultats statistiques obtenus en des conditions standard) |                               |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Aspect                                                      | Liquide incolore              |
| Densité                                                     | 1,05 gr / cm <sup>3</sup>     |
| Viscosité                                                   | Comme l'eau                   |
| Solubilité                                                  | Totalement soluble dans l'eau |
| Contenu en chlorures                                        | Exempt                        |

### NOTE

Les instructions du mode d'emploi sont issues de nos essais et de nos connaissances, et elles n'impliquent pas l'engagement de GRUPO PUMA ni libèrent pas le consommateur du contrôle et de la vérification des produits pour leur utilisation correcte. Les réclamations doivent être accompagnées de l'emballage d'origine afin de permettre la traçabilité adéquate.

GRUPO PUMA n'assume pas, en aucun cas, la responsabilité de l'application de ses produits ou solutions constructives par l'entreprise applicatrice ou d'autres intervenants dans l'application et/ou l'exécution du chantier en question. La responsabilité de GRUPO PUMA se limite exclusivement aux possibles dommages attribuables directement ou exclusivement aux produits fournis, individuellement ou intégrés dans des systèmes, en raison de défauts de fabrication de ceux-ci.

Dans tous les cas, le rédacteur du projet du chantier, la direction technique ou le responsable du chantier, ou subsidiairement l'entreprise applicatrice ou autres intervenants dans l'application et/ou l'exécution du chantier en question, doivent s'assurer de l'adéquation des produits tenant compte de leurs caractéristiques,

ainsi que des conditions, du support et des possibles pathologies du chantier en question.

Les valeurs des performances des produits ou des solutions constructives de GRUPO PUMA qui, le cas échéant, sont déterminées dans une norme EN ou toute autre norme applicable, se réfèrent exclusivement aux conditions expressément stipulées dans cette norme et qui concernent, entre autres, les caractéristiques du support, des conditions d'humidité et de température, etc.,. Ils ne sont pas exigibles a des essais faits dans des conditions différentes, tout cela d'accord aux prescriptions dde la norme de référence.